



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ANNEXE 1

### Demande d'autorisation d'absence

Accompagnants des élèves en situation de handicap

Absences prévisibles : à envoyer 10 jours minimum avant la date prévue

Absences non prévisibles : à envoyer dès la 1<sup>ère</sup> journée d'absence

EMPLOYEUR<sup>①</sup> :  SIG-AESH  Lycée mutualisateur

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

Adresse mail académique de l'agent (utile pour le retour de la décision à l'agent) : .....

Lieu de travail.....Nom du PIAL (le cas échéant) : .....

ou de l'école ou établissement d'exercice (hors PIAL).....

Date(s) de l'absence : .....

Matin  Après-midi  Journée entière

**Motif de l'absence :**

- Autorisations d'absences **de droit** (pour activité syndicale, participation à des jurys d'assise, exercice de mandats politiques locaux, examens médicaux obligatoires).....
- Autorisations d'absences **facultatives** prévues par la réglementation :
  - Evénements familiaux (mariage ou pacs de l'intéressé, garde d'enfant malade, décès ou maladie grave du conjoint, des père, mère ou enfant, naissance)
  - Examens / Concours / Formations
  - Convenances personnelles (Motif) : .....

Date de la demande : ..... Signature du demandeur :

**Dans tous les cas, un justificatif obligatoire sera fourni dans les 48 heures qui suivent la demande**

**Avis du directeur d'école ou du chef d'établissement du lieu d'exercice**

Avis favorable  Avis défavorable

Observations éventuelles (indiquer notamment si un planning de récupération a été prévu) :

.....

A..... Le..... Signature :

Le directeur d'école ou chef d'établissement doit envoyer le document original à l'employeur et une copie au PIAL.

**DÉCISION DU RESPONSABLE DE PIAL (IEN ou chef d'établissement si hors PIAL) (copie au coordonnateur de PIAL)**

Accordée  Accordée avec récupération  Refusée

Avec traitement  Sans traitement

A....., le..... Signature :

Le responsable de PIAL transmet à l'employeur au SIG-AESH ou lycée mutualisateur.

<sup>①</sup> Pour connaître l'employeur se reporter au nom du signataire du contrat.